ZOOM

A propos de toxicomanie en région lausannoise

Nº 6 Juin 1998

Rue Enning 1
1003 Lausanne
Tél. + fax : 021 323 60 58
e-mail : relier@bluewin.ch

édito

Dans l'approche fédérale de la toxicomanie, le modèle des 4 piliers (prévention, répression, thérapie, réduction des risques) implique une cohérence, et donc une coordination entre les secteurs. C'est l'image du puzzle qui suggère que les différentes pièces s'ajustent les unes aux autres, chacune avec son identité propre. Les marges d'action de la justice et de la police d'un côté, du secteur médical et social de l'autre, semblent clairement circonscrites en ce qui concerne les piliers de la thérapie et de la répression.

Par contre, le pilier de l'aide à la survie et de la réduction des risques concentre une série de paradoxes. La nécessité de discussions entre les différentes parties y paraît le plus visiblement nécessaire : lieu de rencontres, lieu de confrontation, la rue voit parfois se côtoyer population toxicomane, police et travailleurs sociaux. Ainsi en est-il dans le quartier de St.-Laurent et les rues avoisinantes : contrôlés, identifiés, aidés, accompagnés, les toxicomanes connaissent aussi bien la police que les travailleurs sociaux. Comment faire cohabiter des priorités apparemment aussi disparates que le maintien de la loi et de l'ordre public d'un côté, la promotion d'une action de prévention des risques de l'autre ? Comment tout à la fois poursuivre, pénaliser et aider même si, majoritairement, ce sont les «vrais» dealers que cible la police et non plus les simples consommateurs, voire les petits consommateurs – trafiquants. Questions en partie sans réponse qui montrent les interférences entre la loi et le soin ; questions résolues pragmatiquement au fur et à mesure des problèmes qui se posent. Sur le plan fédéral, la volonté d'une réflexion systématique sur les objectifs et les modalités d'une collaboration entre police et travail social dans le domaine des dépendances et du sida s'est formalisée dès 1994 par un groupe de travail qui réunit les office de la santé publique et de la police.

Dans l'agglomération il y a des lieux où se discutent ce genre de problèmes (Groupe des Intervenants de Rue, groupe de Renens, groupe de travail Vivre ensemble à St.-Laurent). Qu'en disent les acteurs concernés ?

Municipaux
Elus locaux
Policiers
Médecins
Travailleurs sociaux

Cette publication s'adresse à vous !

parole à...

La police judiciaire lausannoise dispose d'une septantaine d'inspecteurs qui se répartissent en brigade d'investigations criminelles, brigade des stupéfiants, brigade de la jeunesse, brigade des

***Rel'ier** – Nous savons que la police est particulièrement présente dans les rues du centre ville: différentes polices du même corps de police... que pouvez-vous nous en dire?*

G. Monachon – Les policiers en uniforme, Police-secours, ont une fonction de surveillance et sont pratiquement toujours présents au centre ville, non seulement pour interpeller les auteurs d'infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants, mais également pour intervenir sur toutes autres formes de délits, dont certaines incivilités. Le toxicomane trouvé en possession d'un quelconque produit stupéfiant, même minime, sera déféré au Juge d'instruction qui, s'il s'agit d'un premier cas, peut se désister en faveur du Préfet.

Lorsqu'il s'agit d'un trafic, c'est la brigade des stupéfiants qui reprend l'affaire. Pour nous, l'essentiel de notre activité se concentre sur la poursuite du trafic, en premier lieu l'héroïne, la cocaïne et l'ecstasy. Il y a aussi les médicaments, benzo ou somnifères, qui se revendent dans la rue entre 5 et 10 fr. le cachet; sans ordonnance à l'appui, ce type de trafic tombe aussi sous le coup de la loi fédérale sur les stups. Enfin, à St.-Laurent, la brigade de la jeunesse est présente les mercredi et samedi après-midi, et cela depuis 1994. Objectif: détecter les mineurs éventuellement en contact avec les toxicomanes de la place, et dans ce cas, les accoster, discuter avec eux, en informer les parents. Au total, il y a eu 55 cas, mais plus rien depuis cette année.

***Rel'ier** – Vous avez parfois à faire avec des personnes suivies sur le plan médical et social; que se passe-t-il avec ces gros consommateurs?*

G. Monachon – Pour assurer leur propre consommation les personnes sans revenu sont quasi obligées de trafiquer : avec 5 grammes d'héroïne, coût entre 200 et 250 francs, c'est facile de vendre la moitié et d'en consommer le reste, d'autant que la poudre est actuellement de bonne qualité. Ces gens se trouvent très vite dans la situation du «cas grave»: à partir de 12 grammes d'héroïne vendus, ils encourent une condamnation à une peine privative de liberté... les grands consommateurs font du trafic, c'est immanquable, afin d'assurer leur propre besoin.

«La communication avec les travailleurs sociaux me paraît essentielle»

G. Monachon

***Rel'ier** – Gros consommateurs, petits trafiquants, suivis en même temps au plan médical et social...ces diverses actions n'entrent-elles pas en contradiction?*

G. Monachon – Chacun son rôle! Cela dit, la communication avec les travailleurs sociaux me paraît essentielle. Un exemple, lors d'une enquête pénale, nous arrivons dans un appartement servant visiblement de «shootoir» (seringues usagées à même le sol), dont le locataire a le plus grand besoin d'aide, nous prévenons les intervenants de rue, notamment le Pasteur de Haas. Celui-ci m'a également demandé si nous avions des nouvelles de l'un de ses patients, ne l'ayant plus revu depuis plusieurs jours.

Il y a quelques années, chacun travaillait dans son coin, personne ne se connaissait... la situation a changé et cela s'est traduit par une amélioration de la santé des toxicomanes. C'est aussi pourquoi il nous faut discuter ensemble. Par exemple, à l'époque, celui qui détenait une seringue usagée, une cuillère noircie, un sachet qui aurait pu contenir du produit était immédiatement dénoncé. Ce n'est plus le cas depuis que du matériel d'injection est distribué gratuitement; en cas de contrôle, la police laisse le matériel stérile, mais confisque le matériel usagé; enfin, il n'y a pas de poursuite. C'est vrai que cette ancienne situation était absurde puisqu'on pouvait dénoncer quelqu'un pour le simple fait d'avoir un objet permettant la consommation ; et cela d'autant plus que dans d'autres cantons, les petits consommateurs n'étaient même pas inquiétés. Des directives nous ont été données par notre commandant. Et puis dans les prisons, le service de psychiatrie universitaire prend le relais pour le suivi médical ; souvent ceux que nous avions arrêtés nous remercient parce qu'ils sont sûrs que le séjour en prison leur permettra de ne plus consommer et

*mœurs et brigade des enquêtes. Monsieur **G. Monachon** est chef de la brigade des stups.*
*Comme son nom l'indique, la Pastorale de la rue ouvre ses portes à la rue. Le pasteur **Jan de Haas** en est l'initiateur.*

de se sevrer. Le problème, le vrai problème, c'est à la sortie où ça flotte vraiment. S'il est laissé à lui-même, le toxicomane retournera très vite au produit.

Rel'ier – Autres aménagements de ce type à signaler?

G. Monachon – Oui, concernant les OD (overdose) et leur signalement. A l'époque, la police sanitaire, rattachée au 117 devait communiquer ses interventions à la police judiciaire. Suite à la motion de Madame Schilt, les ambulanciers sont au bénéfice du secret médical octroyé par le Médecin cantonal; formellement, ils sont rattachés à la Direction de police et des sports, seulement pour l'aspect administratif.
Actuellement, les toxicomanes ne courent aucun risque à signaler par téléphone une situation d'OD. Il faut faire le 144. Évidemment, si on s'adresse au 117, il y aura probablement une intervention de Police-secours.
C'est vrai que la situation s'est bien améliorée sur le plan sanitaire depuis quelques années. Autrefois, il arrivait fréquemment qu'un toxicomane rencontré dans la rue nous demande une aide médicale; parfois, il nous téléphonait... Cela a progressivement changé, au début Mère Sofia, puis Rel'aids et Jan de Haas, maintenant le Centre St-Martin, les intervenants de rue et les médecins ont pris le relais. Avant, c'était vraiment difficile de trouver un médecin. Cela nous arrive encore d'être appelé, mais surtout la nuit, ou le week-end, quand tout est fermé.

Rel'ier – M. Monachon relève l'utilité de la collaboration avec les travailleurs sociaux. Comment voyez-vous cela dans votre perspective?

Jan de Haas – La qualité de partenaire de la police lausannoise est reconnue: d'entrée de jeu, il y a un respect mutuel de nos compétences réciproques. Jamais, ils ne vont nous demander de nom à propos d'un usager que nous accompagnons. Ils nous aident parfois: nous avons pu leur remettre une poudre qui semblait trafiquée pour une analyse en laboratoire... ce qui nous a ensuite permis d'informer sur les risques. C'est ce genre de contradictions que nous traversons les uns et les autres.
Il y a des situations où la concertation est incontournable. Par exemple le bus de remise de matériel d'injection: jusqu'au début de l'année, nous assurions la distribution de seringues dans nos locaux de la Pastorale. Suite à des plaintes de locataires, nous avons dû aller ailleurs: nous stationnons maintenant à l'extérieur, au pied de l'immeuble, à l'entrée d'un parking souterrain. Le lieu est discret, mais c'est sur la rue... Une situation typique où nous pouvons nous marcher sur les pieds avec la police. Avant de démarrer cette action, nous avons rencontré le capitaine Bezançon, le sergent Monachon et Police secours; nous avons discuté de cette cohabitation; nous avons souligné l'importance de maintenir un périmètre neutre autour du bus, une trentaine de mètres à respecter du côté de la police. La gestion de cet espace nous appartient: mais cela nous oblige aussi à intervenir sitôt qu'on a l'impression de messes basses dans le voisinage du bus... nous non plus, nous ne pouvons tolérer de poche d'impunité, où que ce soit. A terme, ce ne serait pas viable.

Du côté de la police, il a fallu faire suivre l'information à l'intérieur ce qui n'a pu se faire du jour au lendemain compte tenu du nombre de personnes à informer. Au début, il y a eu quelques accrocs, par exemple un de nos usagers, suivi puis appréhendé alors qu'il sortait tout juste du bus.
Il y a encore eu un second cas. Nous avons réagi, maintenant ça roule, on peut penser que l'ensemble du corps de police est informé.

> **«On peut penser que l'ensemble du corps de police est informé»**
> ***Jan de Haas***

Le changement du 117 au 144 a aussi été capital. De notre côté il a fallu faire passer l'information, et aussi convaincre qu'elle était vraie... on a souvent fait appel au 144. Nos usagers ont constaté par eux-mêmes qu'il n'y avait pas de suite après. A Lausanne, sur ce point, ça joue, mais ce n'est pas le cas pour le reste du canton. Il faudrait une harmonisation au niveau cantonal... Sans →

brèves

FORMATION

«Enjeux interprofessionnels face aux produits de substitution»

Lundi 22 juin, prix fr. 95.–, renseignements ARIA/Great, tél. 024 426 34 34 à Yverdon.

LA VILLE DE LAUSANNE

prépare un nouveau préavis sur

«Le renforcement du dispositif de prise en charge diurne et nocturne des personnes toxicodépendantes»

destiné à financer de nouveaux projets.
Décision politique en automne.
A suivre...

POUR LES INTERNAUTES,

un site désormais traduit en français avec des informations utiles en toxicomanie: **www.infoset.ch.**
A consulter!

→

cela, Lausanne risque de devenir un lieu de concentration, avec une détérioration du fossé ville-campagne.

Rel'ier – Ainsi donc, sur le terrain, logique du soin et logique policière cohabitent apparemment sans trop de heurts; il y a reconnaissance mutuelle des deux domaines d'intervention?

Jan de Haas – Oui, je défends tout à fait la présence policière à Saint-Laurent parce que c'est le seul moyen pour que la place reste une place publique et pas un ghetto, une place où tout le monde a sa place.
Le problème est ailleurs: la police applique la loi telle qu'elle est interprétée dans le canton de Vaud; elle est prise entre ce que les politiques décident, et la manière dont la justice décide d'appliquer la loi. Mais je trouve que la définition du consommateur – petit dealer devrait être complètement revue parce que ça pénalise toujours ceux qui n'ont pas d'argent. Il faut arrêter de penser que la chasse aux petits dealers mène aux vrais trafiquants. J'en veux pour preuve la disproportion entre quantité saisie et quantité supposée consommée. Donc il faut renforcer la chasse au grand banditisme et tout le trafic autour du recyclage de l'argent sale.
Par rapport à mon travail à la Pastorale, j'aurais besoin d'une loi sur les stups plus cohérente, une loi pour tout le monde, appliquée de façon uniforme à l'échelle de la Confédération et qui prenne en compte la personne dans le toxicomane; que la Justice descende de son 7ème ciel pour mesurer sur le terrain comment se traduisent ses décisions. C'est inadmissible d'avoir à subir 2 ans de délai entre la dénonciation et le moment de la sanction. Il y a des tas de gens qui durant tout ce temps ont résolu une partie de leurs problèmes, ont pu avancer... je suis de plus en plus favorable au principe d'opportunité (peine adaptée au contexte).
Au niveau politique je suis en faveur d'un lieu d'injection pour ceux qui injectent tous les jours et dans des conditions d'hygiène épouvantable. Sur ce plan, nous sommes en désaccord absolu avec la police. Pourtant là encore ce ne sont que les «petits», les sans domicile fixe, les sans le sou qui casquent. La création d'un tel lieu pourrait prévenir les OD mortelles, cela améliorerait l'état sanitaire des toxicomanes de la rue; on a pu le constater à Zurich et à Berne où de tels lieux existent depuis longtemps.

Livres

La deuxième partie de l'enquête neuchâteloise sur les overdoses:

«Risques de mort, paroles de vie»

Neuchâtel. cahiers de l'ISSP no 21. 1997.

«Alcool, tabac et drogues illégales en Suisse de 1994-96»

ISPA Lausanne 97,
un recueil de toutes les données précises disponibles.

Rel'ier a déménagé!

IMPRESSUM

REL'IER: RELais Information Et Réseau
Rue Enning 1 • 1003 Lausanne
Tél. + fax: 021 323 60 58 • e-mail: relier@bluewin.ch
Résponsables de la publication: Anne Dentan, Geneviève Ziegler
Graphisme: Fabio Favini

ZOOM est financé par la Ville de Lausanne